



**Aix en Provence**

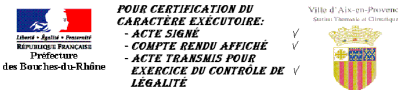
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-300**

**Séance publique du**

**29 septembre 2014**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51485-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : MISE A DISPOSITION DE BIENS COMMUNAUX A TITRE PAYANT AUPRES DE L'ASSOCIATION MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS D'AIX**

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Laurent DILLINGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : S. DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction du Foncier & Gestion du  
Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2014

-----

**Nomenclature : 3.3**

Locations

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : MISE A DISPOSITION DE BIENS COMMUNAUX A TITRE PAYANT AUPRES DE L'ASSOCIATION MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS D'AIX- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix a décidé de regrouper l'antenne du centre ville ainsi que son siège social en un même lieu ; ainsi, la Ville a consenti, en 2013, la mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancienne école élémentaire Joseph d'Arbaud I, située rue Charloun Rieu dans le quartier du Jas de Bouffan.

Par délibération n°2013-193 en sa séance du 29 avril 2013, le Conseil Municipal a fixé le montant de la participation financière relative à cette mise à disposition à 3 000,00 € par mois.

Les biens, situés dans une ancienne école, relevaient alors du domaine scolaire communal. La désaffectation des dits locaux, approuvée par les services de l'Etat, est ainsi soumise à l'approbation du Conseil Municipal, en parallèle du présent rapport. Il convient, par conséquent, d'établir un nouveau titre d'occupation, dont les modalités sont récapitulées ci-dessous :

MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION	
Objet (situation, superficie)	Locaux d'une superficie d'environ 615 m <sup>2</sup> en rez-de-chaussée de l'ancienne école élémentaire Joseph d'Arbaud I, située rue Charloun Rieu dans le quartier du Jas de Bouffan ainsi qu'un espace extérieur d'une superficie d'environ 1 250 m <sup>2</sup> à usage de

	parking privatif – Parcelle cadastrée PL0034
Dates d'effet	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Durée	1 an, renouvelable, chaque année, au 1er janvier, par tacite reconduction, sans que la durée totale ne puisse excéder dix ans, soit jusqu'au 31/12/2023
Destination des biens	Antenne & siège social de la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix
Montant du loyer trimestriel	9 000,00 €, non assujetti à TVA & payable à terme à échoir – Pour 2014, un titre de recettes de 36000,00€ sera émis pour l'année 2014, le règlement interviendra donc exceptionnellement au cours du dernier trimestre.
Révision du loyer	À la date anniversaire, soit le 1er janvier de chaque année, en fonction des variations de l'Indice du Coût de la Construction publié par l'INSEE, soit en référence le 4ème trimestre 2013 : 1615.
Charges locatives & réparations locatives	Assumées par la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix
Assurance	Obligatoire
Résiliation	En cas de non-respect d'une des obligations contractuelles

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modalités de la mise à disposition décrites ci-dessus ;
- **FIXER** le montant du loyer mensuel à 3 000,00€ et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la Gestion des Propriétés Communales à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes sus désignées.

DL.2014-300 - MISE A DISPOSITION DE BIENS COMMUNAUX A TITRE PAYANT AUPRES  
DE L'ASSOCIATION MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS D'AIX-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

# PL0034 - MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS D'AIX

